

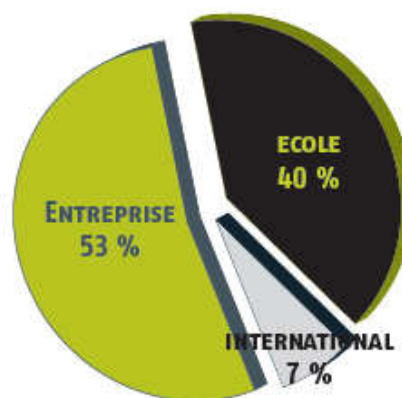
# Apprentissage

## VOUS BÉNÉFICIEZ

- ⇒ d'une première expérience professionnelle de 3 ans
- ⇒ d'un salaire pendant vos études
- ⇒ d'un séjour à l'international de plusieurs mois
- ⇒ d'une forte possibilité de recrutement au sein de l'entreprise d'accueil

## REPARTITION DE VOTRE FORMATION EN 3 ANS

- ⇒ 21 semaines par an de formation à l'École
- ⇒ 31 semaines par an de formation en Entreprise
- Dont 10 semaines à l'étranger (université et entreprise)



## AIDE À LA RECHERCHE D'ENTREPRISE

Dès votre admission à l'ENSAIT, l'équipe apprentissage met à votre disposition son fichier d'adresses et organise deux rencontres entreprises-futurs apprentis.

Un maître d'apprentissage et un tuteur universitaire vous accompagnent pendant toute la durée de votre formation.

## REMUNERATION

En tant qu'apprenti ingénieur, votre salaire variera en fonction de votre âge et de votre année de formation.

	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
18-20 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et plus	53 %	61 %	78 %

Rémunération minimale en pourcentage du SMIC ou du SMC. Certaines conventions collectives peuvent prévoir des dispositions particulières.

Consultez la rubrique Apprentissage sur le site de l'ENSAIT : [www.ensait.fr](http://www.ensait.fr)